

## REPONSES AU PROCES VERBAL DE SYNTHSE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Nous faisons suite au PV de synthèse du 22 juin 2022 concernant l'enquête publique qui s'est déroulée du 23 mai au 21 juin 2022. Vous trouverez ci-dessous nos éléments de réponses.

### 1- Elimination de déchets

En 2021, les déchets ultimes produits par nos installations sont les boues issues des process, des résidus non traitables et des hydrocarbures concentrés. Le tableau ci-dessous présente les quantités produites en 2020 et 2021 ainsi qu'une projection avec la future capacité maximale de 105 000 tonnes.

	Projection max		2021		2020	
	Tonnage	%	Tonnage	%	Tonnage	%
Réception de déchets	105000		71029		73838	
Boues issus des process	4725	4,5%	3402	4,8%	3075,48	4,3%
Résidus non traitable sur le site	2415	2,3%	1468	2,1%	1772,37	2,5%
Hydrocarbures concentrés	1155	1,1%	770	1,1%	764,14	1,1%

Les boues issues des process sont évacuées dans les filières d'incinération locales tels que Sedibex, ou dans des filières de valorisation tels que GEOCYCLE.

Les résidus non traitables sur le site sont évacués dans les filières d'incinération.

Les hydrocarbures concentrés sont revendus à des sociétés d'affinage locales tels que SONOLUB, SEREP afin que d'être réutilisés en combustible de substitution.

L'ensemble des filières n'évolueront pas avec le projet.

### 2- Curage et lavage des véhicule

Dans le cadre des réceptions de déchets, ATHALYS propose le curage / lavage des citernes au niveau des fosses de réception. L'objectif est que les citernes repartent propre et éviter des incompatibilités de produits lors de futurs chargement. Ce curage est réaliser à l'aide de lance HP.

L'activité de lavage extérieur de PL était réalisée sur le site via un portique de lavage. Cette activité a été arrêtée depuis le 1 janvier 2022 et n'a pas de conséquence sur le curage des camions. Cependant, le portique reste actif sur le site pour le lavage extérieur des camions du Groupe.

### 3- Impacts sonores

La campagne triennale de suivi des impacts sonores a bien été réalisée en juin 2021. Cette étude ne montre aucune évolution de notre impact sonore.

Le site ATHALYS étant implanté sur le boulevard industriel de Sotteville Les Rouen et sachant que les premières habitations sont à plus de 500 mètres, les administrations nous ont accordées de ne pas réaliser les mesures d'émergences.

### 4- Résultats exercice 2021

Les capacités financières de la société sont illustrées dans le tableau suivant :

Année	2017	2018	2019	2020	2021
Chiffre d'affaires net (k€)	3391	3737	3623	3972	4385
Dont C.A. export (k€)	0	0	0	0	0
Résultat d'exploitation (k€)	1103	1197	1015	1082	1235
Résultat courant avant impôts (k€)	446	656	1954	1084	1238
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte) (k€)	537	676	1819	832	939

### 5- Origine géographique des déchets

Ci-joint les annexes PJ 51 et 52 permettant de définir l'origine géographique des déchets et la compatibilité avec les plans et politiques régionaux.

75% des déchets réceptionnés proviennent de la région Normandie + région limitrophes.

Sotteville Les Rouen, le 29/06/2022

Julien SAUVAGE

Directeur CHSE

**ATHALYS**

31 Boulevard Industriel

76300 SOTTEVILLE LES ROUEN

Tel : 01 50 606 256 - APE 3822Z

Tel : 01 50 606 256

ATHALYS  
31 BOULEVARD INDUSTRIEL  
76300 SOTTEVILLE-LES-ROUEN



## DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

**PIECE JOINTE N°51 – ORIGINE GEOGRAPHIQUE PREVUE DES  
DECHETS**

**PROJET D'AUGMENTATION DE CAPACITE DE TRAITEMENT ET DE  
STOCKAGE DE DECHETS LIQUIDES**

**VERSION 1 – JUIN 2022**

Ce dossier a été réalisé avec le concours de l'Unité Conseil



**APAVE Nord-Ouest**  
Agence Rouen Maîtrise des Risques  
2 rue des Mouettes | CS 90098  
72132 Mont-Saint-Aignan CEDEX

**PIECE JOINTE N°51**

**ORIGINE GEOGRAPHIQUE PREVUE DES DECHETS**

	<b>DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER</b> Capacités Techniques et Financières	Novembre 2021
	ATHALYS – Sotteville-lès-Rouen (76)	Page 3 sur 3

## 1 CONTEXTE REGLEMENTAIRE

---

Dans le cadre du dépôt de son dossier de demande d'autorisation d'exploiter, la société ATHALYS doit préciser l'origine géographique prévue des déchets [4° du I. de l'article D. 181-15-2 du code de l'environnement].

La présente Pièce Jointe n°51 constitue la réponse d'ATHALYS à cette obligation réglementaire destinée aux installations de traitement de déchets.

## 2 ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES DECHETS

---

Une quantité égale à 75693,22 tonnes de déchets a été traitée / valorisée sur le centre en 2020 selon la répartition suivante :

- 64% des déchets proviennent de la région Haute Normandie dont 45% de Seine-Maritime et 19% de l'Eure ;
- 68.6% des déchets réceptionnés sont des déchets non dangereux et 31.4% des déchets dangereux.

Parmi ces 75693,22 tonnes, on retrouve notamment :

- 2081.28 tonnes des eaux incendie Normandie Logistique ;
- 3218.2 tonnes des eaux d'incendie Lubrizol ;
- 2918.3 tonnes d'eaux d'autres incendies ;
- 1855.18 tonnes d'œufs.

ATHALYS  
31 BOULEVARD INDUSTRIEL  
76300 SOTTEVILLE-LES-ROUEN



## DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

**PIECE JOINTE N°52 – COMPATIBILITE AVEC LES PLANS  
PREVUS AUX ARTICLES L. 541-11, L. 541-11-1, L. 541-13  
DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

**PROJET D'AUGMENTATION DE CAPACITE DE TRAITEMENT ET DE  
STOCKAGE DE DECHETS LIQUIDES**

**VERSION 1 – JUIN 2022**

Ce dossier a été réalisé avec le concours de l'Unité Conseil



**APAVE Nord-Ouest**  
Agence Rouen Maîtrise des Risques  
2 rue des Mouettes | CS 90098  
72132 Mont-Saint-Aignan CEDEX

**PIECE JOINTE N°52**

**COMPATIBILITE AVEC LES PLANS PREVUS AUX ARTICLES L. 541-11, L.  
541-11-1, L. 541-13 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

	DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER Capacités Techniques et Financières	Novembre 2021
	ATHALYS – Sotteville-lès-Rouen (76)	Page 3 sur 4

## 1 CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Dans le cadre du dépôt de son dossier de demande d'autorisation d'exploiter, la société ATHALYS doit préciser la manière dont le projet est compatible avec les plans prévus aux articles L. 541-11, L. 541-11-1, L. 541-13 du code de l'environnement (les plans nationaux de prévention et de gestion des déchets) et L. 4251-1 du code des collectivités territoriales (le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) [4° du I. de l'article D. 181-15-2 du code de l'environnement].

La présente Pièce Jointe n°52 constitue la réponse d'ATHALYS à cette obligation réglementaire destinée aux installations de traitement de déchets.

## 2 COMPATIBILITE AU PLAN DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS (PPRGD NORMANDIE)

Les orientations et objectifs généraux du PPRGD Normandie sont les suivants :

- Donner la priorité à la prévention et à la réduction de la production de déchets, même si la Région ne possède pas la compétence « collecte et gestion des déchets », elle compte sur la mobilisation des EPCI (intercommunalités), indispensable pour assoir les mesures inscrites dans le Plan.
  - **La société ATHALYS sensibilise son personnel sur le tri de déchets (tri sélectif,...etc) et sur la réduction des déchets.**
- De mettre en œuvre la hiérarchie des modes de traitement des déchets, consistant à privilégier dans l'ordre :
  - 1. La préparation en vue de la réutilisation ;
  - 2. Le réemploi et la réutilisation ;
  - 3. Le recyclage ;
  - 4. Toute autre valorisation, notamment la valorisation énergétique ;
  - 5. L'élimination.

**La société ATHALYS respecte cette hiérarchie autant que possible.**
- D'organiser le transport des déchets de façon à le limiter en distance et en volume selon le principe de proximité, l'organisation de la gestion des déchets sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement et le respect du principe d'autosuffisance restent d'actualité :
  - **La société ATHALYS s'appuie autant que possible sur le réseau local d'éliminateurs/valorisateurs de déchets et leurs sites de proximité**
- Réduire de 10% des quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant et la réduction des quantités de déchets d'activités économiques, notamment de ceux issus du secteur du bâtiment et des travaux publics, d'ici 2020 (par rapport à 2010) : **Cet axe concerne peu la société ATHALYS**
- Faire progresser le tri à la source des déchets organiques pour le service public, jusqu'à sa généralisation pour tous les producteurs de déchets d'ici à 2025 : **Cet axe ne concerne pas directement la société ATHALYS (action à mener par les administrations).**
- Augmenter la quantité de déchets valorisés sous forme de matière, notamment organique, en orientant vers ces filières de valorisation 55% en masse des déchets non dangereux non inertes en 2020 et 65% en masse en 2025 : **La société ATHALYS valorise plus de 80% des déchets produits sur site.**
- Étendre les consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques avant 2022,

	<b>DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER</b> <b>Capacités Techniques et Financières</b>	Novembre 2021
	ATHALYS – Sotteville-lès-Rouen (76)	Page 4 sur 4

- Valoriser sous forme de matière de 70% des déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics en 2020 : **Cet axe concerne peu la société ATHALYS**
- Réduire de 30% des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 et de 50% en 2025 (par rapport à 2010) : **cet axe ne concerne pas directement la société ATHALYS**
- Faire progresser la tarification incitative : avec un objectif national de 15 millions d'habitants en 2020 et 25 millions en 2025 : **cet axe ne concerne pas directement la société ATHALYS (action à mener par les administrations)**